



CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE (Numéro SIRET : 775 685 621 00499)

Entre : L'UNION FRANCAISE DES CENTRES DE VACANCES ET DE LOISIRS, Association Juillet 1901, reconnue d'utilité publique, déclarée à la délégation à la formation professionnelle de la Préfecture de la Région Rhône Alpes sous le numéro 11750896975 dont le siège est au 10 Quai de la Charente 75019 PARIS représentée

Par, Délégué Régional de l'U.F.C.V. Rhône Alpes
2 Place Benoit Crépu
69005 LYON

Et **Mairie de Corbas**
Place Charles Jocteur 69960 CORBAS

A été conclue la convention suivante :

Article 1

L'U.F.C.V. organise l'action de qualification de surveillant de baignade BAF A

Dates : **du 27 avril au 04 mai 2025**

Durée : **8 jours**

Nombre d'heures : **70 heures**

Lieu : **LYON (69)**

L'U.F.C.V. y accueille : **SACCHI Coline**

Article 2

En contrepartie de cette action de formation, la collectivité ci dessus désignée s'engage à acquitter l'U.F.C.V. les frais suivants :

■ **495 euros (quatre cent quatre vingt quinze euros)**

Fait à Annecy, 25 novembre 2024

Pour la Collectivité
Employeur
Cachet et signature

Pour l'U.F.C.V.

UFCV RHONE-ALPES
Antenne d'Annecy
Les Cantarisses, 2 rue Louis Armand
74000 ANNECY
Tel : 04 72 10 29 60 - Fax : 04 50 51 44 95